



Renouvellement simple et 1^{ère} demande :

- Je me connecte sur <https://ants.gouv.fr/> pour remplir le formulaire de pré-demande dématérialisée de passeport et/ou carte d'identité.** Soit **j'imprime ma pré-demande**, soit **je note le n° de pré-demande pour mon rendez-vous en mairie**. Ce document est valable 6 mois.
- 1 photographie d'identité récente (-6 mois)**
Je ne la découpe pas, **j'apporte la planche photos** et je n'essaie pas de faire passer une ancienne photo car ma demande risque d'être rejetée.
- Carte d'identité ou passeport à renouveler. Apporter original + copie.** Si périmé depuis + 5 ans : je fournis une copie intégrale d'acte de naissance de – 3 mois sauf si la ville où je suis né(e) a adhéré au système COMEDEC. Je vérifie cela sur : <https://passeport.ants.gouv.fr/services/villes-adherentes-a-la-dematerialisation>
- En cas de première demande :** un titre d'identité ou 1 copie intégrale d'acte de naissance de – de 3 mois, sauf si la ville où je suis né(e) a adhéré au système COMEDEC, je vérifie sur : <https://passeport.ants.gouv.fr/services/villes-adherentes-a-la-dematerialisation>
- 1 justificatif de domicile de – 1 an, à votre nom et à la bonne adresse.** Je fournis une facture, un avis d'imposition ou une attestation assurance habitation.
- Pour les personnes mineures :** pièce d'identité de la personne détentrice de l'autorité parentale.
- Les timbres fiscaux :** s'achètent au moment de la pré-demande sur le site de l'ANTS, en ligne sur le site du gouvernement <https://timbres.impots.gouv.fr/> (timbres dématérialisés), ou au bureau de tabac uniquement pour le passeport.

Personne majeure hébergée n'ayant pas de justificatif de domicile à son nom :

- 1 attestation d'hébergement** signée par l'hébergeant
- 1 copie de la pièce d'identité de l'hébergeant**
- 1 justificatif de domicile** au nom de l'hébergeant

Renouvellement pour perte ou vol :

J'apporte en plus de tous les documents ci-dessus :

- Déclaration de perte :** je la télécharge sur : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R13630>
- Déclaration de vol :** je vais à la gendarmerie ou au commissariat
- Timbres fiscaux** (pour la carte d'identité) : 25 € à acheter en ligne sur <https://timbres.impots.gouv.fr/> (timbres dématérialisés), ou au bureau tabac.

Cas particuliers : rapprochez-vous de votre mairie ou connectez-vous sur www.service-public.fr

**Qui doit-être
présent ?**

AU DEPOT :

PRESENCE OBLIGATOIRE DE LA PERSONNE CONCERNEE PAR LA DEMANDE
Ainsi que d'une personne détentrice de l'autorité parentale pour un mineur

AU RETRAIT :

PRESENCE OBLIGATOIRE DE TOUTE PERSONNE DE 12 ANS ET PLUS
Ainsi que d'une personne détentrice de l'autorité parentale pour un mineur

PASSEPORT BIOMETRIQUE ET CARTE D'IDENTITE

INFORMATIONS PRATIQUES...

TARIFS :

Prix du passeport pour une personne majeure : 86 €

Prix du passeport pour un mineur entre 15 et 17 ans : 42 €

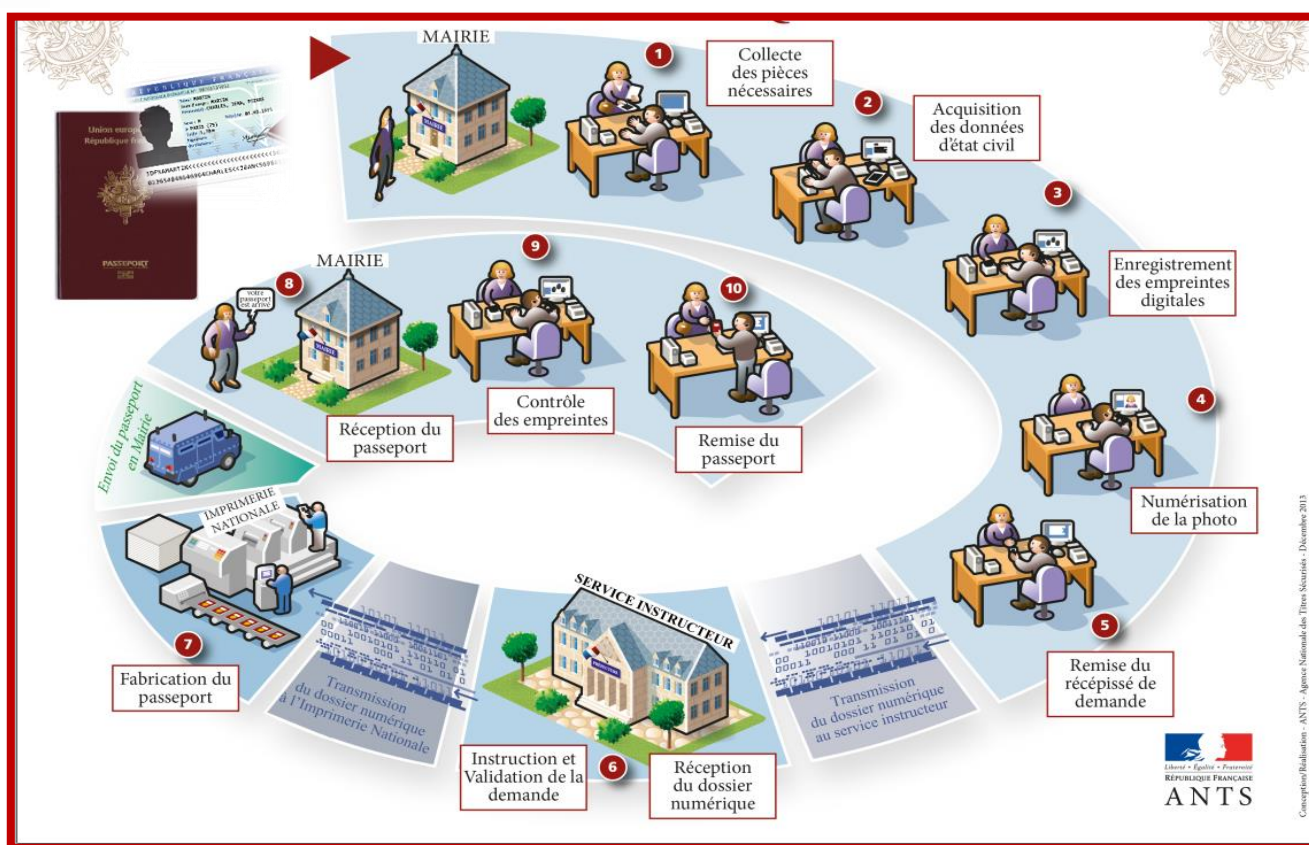
Prix du passeport enfant de moins de 15 ans : 17 €

La carte d'identité est gratuite sauf en cas de perte ou de vol, le timbre fiscal est de 25 €.



Pour tout comprendre, de A à Z !

Les 10 étapes du circuit de votre carte d'identité et/ou votre passeport :



Les délais d'obtention dépendent des délais d'instruction et de fabrication.

Pour suivre l'évolution de votre demande : <https://passeports.ants.gouv.fr>

Horaires d'ouverture au public :

Lundi de 14h à 17h

Mardi de 9h à 12h et de 14h à 18h

Mercredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Jeudi de 9h à 12h et de 14h à 18h

Vendredi et samedi de 9h à 12h